RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
UNIVERSITÉ PARIS XI

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur; ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 modifié relatif à l'habilitation à diriger des recherches, notamment son article 5; ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1989 modifié fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer, seuls, l'habilitation à diriger des recherches; ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a présenté ses travaux, le 4 octobre 2019, devant un jury présidé par DANIELLE HILHORST, Directeur de Recherche et composé de JACKY CRESSON, Professeur, IRINA GINZBURG, Chercheur, KLAUS KASSNER, Professeur, JONAS LATT, Maître de Conférence, DOMINIQUE LEGENDRE, Professeur des Universités;

Vu la délibération du jury;

Le diplôme d' DIPLÔME D'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES PHYSIQUE

est délivré à M. ALAIN CARTALADE né le 8 novembre 1974 à PUSAN (COREE DU SUD)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Versailles, le 26 novembre 2019

Le titulaire

Le Président



Alain Sarfati

La Rectrice d'Académie, Chancelière des universités

Charline Avenel

PARXI

14672447

/2019201805843